

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 15707
Numéro SIREN : 899 452 494
Nom ou dénomination : 2BMI CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt 124102

2BMI CONSULTING

Société par actions simplifiée

au capital de 3 000 €

Au siège social : 49/51 rue de Ponthieu

Immeuble D

75008 PARIS

899 452 494 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 1^{er} JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le premier juillet,

À dix heures,

Les actionnaires de la Société 2BMI CONSULTING, se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par l'ensemble des actionnaires présents.

Madame BELHACHEMI Imane, préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la majorité requise pour délibérer.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolutions proposées par la Présidente à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

IB

IB

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et mise à jour corrélative des statuts,
- Cession d'actions et constatation du passage en société unipersonnelle,
- Mise jour des statuts sous réserve de la réalisation définitive de la cession d'actions,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social du 49/51 rue de Ponthieu immeuble D 75008 PARIS au 52 Square d'Alsace 95470 FOSSES, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé : 52 Square d'Alsace 95470 FOSSES. »

Le reste de l'article est sans changement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, concernant la cession de mille cinq cent (1 500) actions devant intervenir entre M. BEN DAHMAN Marwen (Le « Cédant ») et Mme BELHACHEMI Imane (La « Cessionnaire »), décide d'autoriser ladite cession d'actions et constate le passage en société unipersonnelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NB

IB

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et sous réserve de la réalisation définitive de la cession d'actions autorisée précédemment, décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

« ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 3 000 euros.

Il est divisé en 3 000 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

- Madame BELHACHEMI Imane, propriétaire de 3 000 actions d'une valeur de 1 euro l'actions ;

Soit au total 3 000 actions d'une valeur de 1 euro. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur BEN DAHMAN Marwen de ses fonctions de Directeur Général, notifiée à chacun des associés le 01/04/2022 et qui prend effet à compter de ce jour, d'un commun accord entre les associés.

Il n'est pas procédé à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION


L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

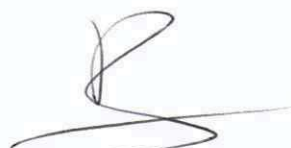
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des actionnaires présents.

Madame BELHACHEMI Imane



Monsieur BEN DAHMAN Marwen



MB IB